

# Valorisation matière :

## Les déchets verts et bio-déchets

Les déchets organiques comme les **déchets verts** et les **bio-déchets**, peuvent être valorisés en amendement organique après avoir été compostés.

Selon les quantités produites, certaines activités professionnelles, au lieu d'orienter leurs déchets organiques vers des déchèteries ou prestataires privés, **peuvent réaliser elles-mêmes le compostage de ces déchets.**

Quantité de compost inférieure à 1 tonne/jour

L'entreprise n'est soumise à aucune réglementation spécifique.



Quantité de compost supérieure à 1 tonne/jour

Entreprise soumise à la réglementation des Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE – Rubrique 2170)

### Zoom sur : ICPE - Rubrique 2170

#### L'exploitant doit :

- soit faire une **DECLARATION** en préfecture, lorsque la production est > à 1 tonne / jour de compost et < 10 tonnes / jour,
- soit une procédure **d'AUTORISATION** en préfecture, pour des quantités produites supérieures ou égales à 10 tonnes / jour (procédure plus longue et contraignante que la déclaration).

Dans tous les cas, **le compostage est un traitement qui consiste à transformer des déchets organiques**, en présence d'eau et d'oxygène, par le biais de micro-organismes (champignons, bactéries) en amendement organique riche en humus. Ce procédé peut être à l'origine de mauvaises odeurs s'il n'est pas contrôlé régulièrement.

### → Quels déchets peuvent être compostés ?

#### Les déchets verts :

Tontes de gazon, feuilles, petites branches



#### Les déchets de bois :

Sciures, copeaux



#### Les déchets alimentaires :

Déchets de restauration, de cuisine ...



## → Comment composter ?

### ▪ En tas ou en andain :

Cette méthode consiste à disposer les déchets organiques sur le sol et à les retourner de temps en temps.

✔ **Avantages** : pas de contrainte de volume, peu de temps à y consacrer.

⊗ **Inconvénients** : risque de dispersion des déchets, compostage lent (entre 8 à 12 mois)



### ▪ En composteur :

Il s'agit d'un bac en bois, plastique ou tout autre matériau permettant de contenir des déchets.

✔ **Avantages** : encombrement réduit, accès propre, compostage rapide (entre 6 et 8 mois).

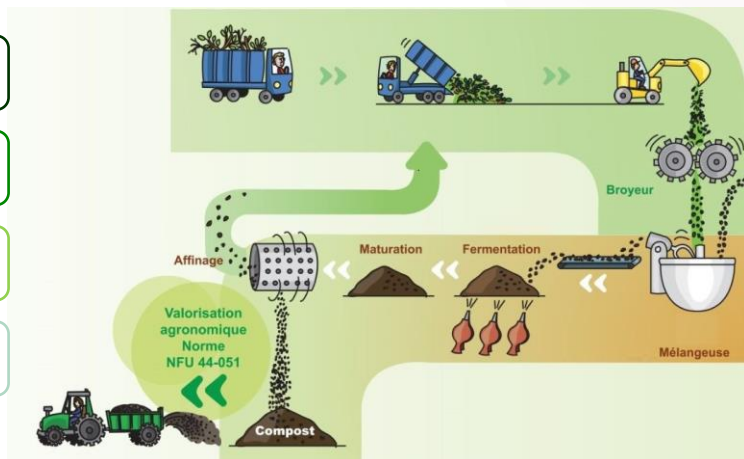
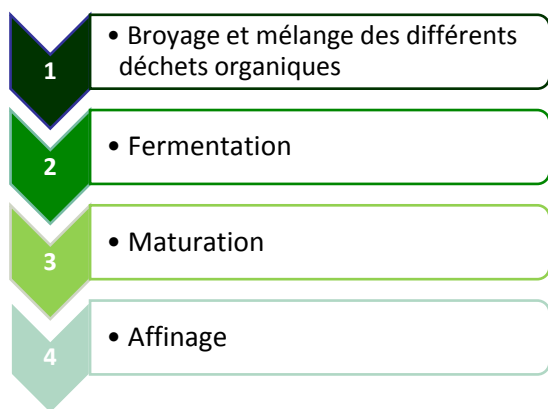
⊗ **Inconvénients** : contrainte de volume, nécessité d'un suivi régulier pour éviter sécheresse et odeurs.



## Vous souhaitez acquérir un composteur ?

Renseignez vous ! Certaines de vos collectivités territoriales mettent des composteurs gratuits à disposition des particuliers comme des professionnels. **N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos syndicats de collecte des déchets ménagers.**

## → Comment ça marche ?



Source : [smet71.fr](http://smet71.fr)

**Pour + de précisions :** Consultez la fiche sur le compostage :

[www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr/documentation/?solutions=0&metiers=0&rubrique=8](http://www.dechets-nouvelle-aquitaine.fr/documentation/?solutions=0&metiers=0&rubrique=8)

## → Le devenir du compost :

Le produit obtenu est utilisé comme amendement organique en agriculture, horticulture ...

Il existe une norme permettant de garantir la qualité du compost ainsi obtenu et notamment permettant de pouvoir le commercialiser : **la norme NFU 44-051** (amendements organiques).

## → Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine:



INITIÉ ET ANIMÉ PAR

**Au Ras du Sol**  
Route de l'Amourette,  
Vélines - Dordogne  
Tél. 05 53 73 29 50  
www.aunrasdusol.org

**Compost'Âge**  
Les Usines Nouvelles,  
av. de la Plage,  
Ligugé - Vienne  
Tél. 05 86 16 02 69  
www.compost-age.fr

SOUTENU PAR



Le réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine est un projet en structuration pour permettre la consolidation et l'amplification de la prévention/gestion de proximité des biodéchets sur le territoire.

Ce réseau est porté par 2 associations : Au Ras du Sol (24) et Compost'Âge (86).

Des journées d'échanges et des groupes de travail sont mis en place afin de co-construire des outils répondant directement aux besoins exprimés par les acteurs, en terme de compostage de proximité.

Pour plus d'informations, rendez vous sur : [reseaucompost.org/fiches-techniques/](http://reseaucompost.org/fiches-techniques/)

**Le + :** Sur ce site, vous trouverez de nombreuses fiches techniques apportant des solutions pour la gestion des biodéchets

## → Compost de proximité :



Retrouvez les lieux de compostage de proximité ouverts aux particuliers et/ou aux professionnels sur :

[lesactivateurs.org/geo-compost/](http://lesactivateurs.org/geo-compost/)

## → Pour aller plus loin :

Plusieurs guides pratiques sur le compostage ont été réalisés, n'hésitez pas à aller les consulter pour obtenir plus d'informations (liste non exhaustive) :



L'ADEME (Agence de l'Environnement et Maîtrise de l'Énergie) a réalisé différents documents disponibles en libre accès :

- « [Le compostage et le paillage, édition 2018](#) »,
- « [Comment réussir la mise en place du tri à la source pour les biodéchets](#) », ...

Le « [Guide pratique de compostage en restauration collective](#) » réalisé par le Département de Saône-et-Loire, soutenu par l'ADEME



Le « [Le guide pratique pour la mise en place d'une aire de compostage partagée](#) » réalisé par le conseil régional de Gironde



Le « [Le guide du compostage](#) » réalisé par Bordeaux métropole

